



# CONVENTION LOCATION TABLES & BANCS

## COURCELLES-LES-MONTBELIARD

La commune de Courcelles-Lès-Montbéliard met à disposition de ses administrés et des associations la location de 24 tables et 48 bancs.

La présente convention a pour objet de formaliser la location et l'utilisation du matériel mis à disposition dont la commune est propriétaire.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit,

- **Vu** la délibération du conseil municipal n°32/2025 du 18 juillet 2025 approuvant la présente convention et y instaurant les tarifs,
- **Vu** les articles L2122-21-1, L2144-3 et L2213-2 du code général des Collectivités Territoriales.

### Article 1 – Les tarifs :

- Ensemble d'une table et de 2 bancs : 10€
- Une table seule : 5€
- Un banc seul : 2.5€
- Caution : 200€

La caution sera rendue après la location du matériel. Si celui-ci est rendu endommagé, la commune prendra **tout ou partie de cette caution**.

### Article 2 – Retrait et restitution du matériel :

Le retrait et la restitution du matériel seront à la charge des locataires.

**Hormis pour les collectivités, le matériel loué ne devra pas quitter le territoire communal.**

### Article 3 - Délai de réservation :

La réservation devra être effectuée auprès du secrétariat minimum 15 jours avant la date de location souhaitée.

Si l'annulation de la réservation se fait moins d'une semaine avant la date réservée, le prix de la location ne sera pas remboursé (*seul le chèque de caution sera rendu*).

### Article 4 – Bénéficiaires de la location :

Le matériel en location pourra être loués par :

les administrés Courcellois

les associations communales,

les professionnels résidant ou  
siégeant sur la commune,

les collectivités,

les écoles Courcelloises



## Article 5 – Procédure :

Les litiges qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif compétent. Toutefois, les parties s'engagent à trouver préalablement une issue amiable à tout litige résultant de l'application ou de l'interprétation de la présente convention.

Fait à Courcelles-Lès-Montbéliard en deux exemplaires dûment signés, l'un conservé par la Commune, l'autre remis à l'Occupant.

Le

Pour l'Occupant  
Avec mention « lu et approuvé »

Pour la Commune